



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 30 mars 2021
Salle des fêtes de Pouligny Notre Dame

Étaient présents : 69 membres

- 1 M. DAUGERON François (Maire de SAINTE-SEVERE) Président
- 2 M. ALAPETITE Claude (Maire de MONTLEVICQ)
- 3 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 4 Mme BERGUA Catherine (SAZERAY)
- 5 M. BERTRAND Philippe (NOHANT VIC)
- 6 Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
- 7 M. BIDEAUX Nicolas (CROZON SUR VAUVRE)
- 8 Mme BIGRAT Chantale (Maire de SARZAY)
- 9 Mme BLANCHET Magali (CLUIS)
- 10 Mme BOMBLED Pascale (MONTCHEVRIER)
- 11 M. BRE Laurent (Maire d'ORSENNES)
- 12 M. CALAME Daniel (maire de SAINT-PLANTAIRE)
- 13 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 14 M. CHAMPEAU Francis (BRIANTES)
- 15 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 16 Mme CHOLLET Marie Claire (LYS ST GEORGES)
- 17 M. COLLET Antoine (MONTCHEVRIER) représenté par M. POIRIER suppléant
- 18 M. COUTURIER Pascal (Maire de VICQ-EXEMPLET) représenté par Mme DALOT suppléante
- 19 M. DANTAN Patrick (LA BUXERETTE) a donné pouvoir à Mme MOULIN Evelyne
- 20 Mme DAUDON Christèle (POULIGNY NOTRE DAME)
- 21 M. DAUDON Daniel (Maire de CREVANT)
- 22 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 23 M. DEFOUGERE Gérard (Maire de LE MAGNY)
- 24 M. DEGAY Jean Michel (AIGURANDE)
- 25 M. DEGUET Rémy (SAINT-PLANTAIRE)
- 26 M. DENORMANDIE Arnaud (Maire de FOUGEROLLES)
- 27 M. DENORMANDIE Emmanuel (MONTGIVRAY)
- 28 M. DEVAUX Samuel (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 29 Mme D'HOOGHE Nicole (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 30 M. DIMEGLIO Rémi (CREVANT)
- 31 M. DOUET Patrice (VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 32 M. FORGET Joseph (VIJON)
- 33 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 34 Mme HIBERT Chantal (TRANZAULT)
- 35 M. HUGOTTE Philippe (MERS SUR INDRE)

- 36 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
 37 M. LABRUNE Mathieu (MONTIPOURET)
 38 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT-AOUT)
 39 Mme LEUILLET Marie-Laure (LA CHATRE)
 40 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
 41 Mme MELIN Bénédicte (VIJON)
 42 M. MERCIER André (THEVET-ST-JULIEN)
 43 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
 44 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
 45 Mme MOULIN Evelyne (LA BUXERETTE)
 46 M. NICOLET Jean Pierre (SAINT-AOUT) a donné pouvoir à M. LAMBILLIOTTE
 47 M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
 48 M. PERRIN Maurice (SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
 49 Mme PERSONNAT Marion (VICQ-EXEMPLET)
 50 M. PETERS William (MONTLEVICQ)
 51 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
 52 Mme PILLOT-DUPUIS Laurence (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE) a donné pouvoir à M. DAUGERON
 53 Mme PION Angélique (LA MOTTE FEUILLY)
 54 M. ROBIN Sébastien (NERET) représenté par Mme ROGER suppléante
 55 M. ROY Jean-François (FEUSINES)
 56 M. SACHET Bertrand (GOURNAY) a donné pouvoir à M. MONTINTIN
 57 M. SAVY Philippe (MONTGIVRAY)
 58 Mme SOULETTE Dominique (CHAMPILLET) représentée par Mme PEDARD
 59 M. TEMPLIER Dominique (THEVET-ST-JULIEN)
 60 M. VIAUD Philippe (Maire de TRANZAULT)
 61 M. YVERNAULT Dominique (CHASSIGNOLLES)
 62 M. YVERNAULT Philippe (LE MAGNY)

Conseillers Départementaux

- 63 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de La Châtre)

Délégués des Communautés de Communes

- 64 M. BEGAT Julien (CDC de la Marche Berrichonne)
 65 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président
 66 M. MANCOIS Jean Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de St Christophe en Boucherie) représenté par M. CHERAMY suppléant
 67 M. ROBERT Christian (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président
 68 M. ROUTET Philippe (CDC du Val de Bouzanne)
 69 Mme VILCHES-PARDO Patricia (CDC de La Châtre Ste Sévère)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)
 Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement) représenté par M. GLAUMOT Vice-Président

Mme GONNARD Sabine (déléguée suppléante de Monsieur Julien BEGAT)

Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable, assistante CRST, gestionnaire LEADER), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT-mobilité/PLUi/COT EnR)

Étaient excusés ou absents : 43 délégués

- 1 M. AUCLAIR Quentin (PERASSAY)
- 2 M. BAUDRY Gérard (LOUROUER ST LAURENT)
- 3 M. BERDUCAT Cédric (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 4 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de Neuvy St Sépulchre, Maire de MONTGIVRAY)
- 5 M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- 6 M. DEMOCRATE Hervé (MALICORNAY)
- 7 M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
- 8 M. DEVISSCHER Thomas (VIGOULANT)
- 9 M. DUPLESSIS Jean-Claude (MALICORNAY)
- 10 M. FLEURY Didier (Maire de CLUIS)
- 11 Mme FONTAINE Virginie (Maire d'AIGURANDE)
- 12 M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY-ST-SEPULCHRE)
- 13 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 14 Mme GERBIER Agnès (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 15 Mme GLEN Stéphanie (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 16 M. GUENIN Didier (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 17 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 18 M. JOUHANNEAU Emmanuel (MAILLET)
- 19 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 2ème Vice-Président
- 20 Mme JURGING Christiane (FOUGEROLLES)
- 21 M. LACOU Serge (SARZAY)
- 22 Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Conseillère Départementale de Neuvy St Sépulchre)
- 23 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
- 24 M. LEFORT Hubert (SAINT-CHARTIER)
- 25 M. LOEUILLET Gilles (MONTIPOURET)
- 26 Mme MALASSET Christine (LOUROUER ST LAURENT)
- 27 Mme MALCURAT Patricia (PERASSAY)
- 28 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 29 M. MEDAR Julien (LA MOTTE FEUILLY)
- 30 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
- 31 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 32 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 33 Mme PASQUET Emilie (BRIANTES)
- 34 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 35 Mme PION Valérie (ORSENNES)
- 36 M. PIOT Hugues (SAINT-CHARTIER)
- 37 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 38 Mme ROUTET Carine (MAILLET)
- 39 M. SALMON Michel (Maire de CHAMPILLET)
- 40 Mme SAUVARD Christine (Maire de LOUROUEIX ST MICHEL)
- 41 M. SIMON Bruno (Maire de SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 42 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
- 43 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

M. DUSAUSSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

Mme JOUHANNEAU Corine (Directrice de l'Espace Région Indre)

Mme Fiona LEMERCIER (Animatrice LEADER/SANTE)

M. François DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de POULIGNY-NOTRE-DAME.

Le Président remercie M. Samuel DEVAUX, Maire de Pouligny-Notre-Dame pour son accueil du Comité syndical. Il accueille chaleureusement Mme Michèle SELLERON, Conseillère départementale de l'Indre et M. Dominique ROULLET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. DAUGERON demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à M. Vanik BERBERIAN, Maire de Gargilles-Dampierre, ancien Président de l'Association des maires ruraux de France, décédé le 9 mars dernier. C'est quelqu'un qui a porté haut et fort la voix de la ruralité au niveau national. Il s'est battu pour en finir avec l'opposition du rural et de l'urbain.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 19 février 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2020
 - 2) Etude de l'ADAR sur le projet d'essaimage de « cagette et fourchette » sur le Pays
 - 3) Présentation et vote du Budget Primitif 2021
 - 4) Validation du Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024
 - 5) OPAH : Bilan 2020, abondement des dossiers « habitat indigne »
 - 6) Point d'information sur le programme européen LEADER
 - 7) Questions diverses
-

1) Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2020

RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2020

Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	325 033,27 €	266 692,24 €	- 58 341,03 €	58 385,34 €	44,31 €
Investissement	14 412,00 €	8 572,90 €	- 5 839,10 €	43 288,44 €	37 449,34 €
Totaux	339 445,27 €	275 265,14 €	- 64 180,13 €	101 673,78 €	37 493,65 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 325 033.27 €

Recettes réalisées pour un montant de 266 692.24 €

Soit un résultat d'exercice 2020 déficitaire de **- 58 341.03 €** qui s'explique comme suit :

❑ **MAEC (subvention de l'Etat, ministère de l'agriculture)**

La subvention de 27 000 € relative à l'animation des MAEC 2016 et 2017 sera payée en 2021

❑ **LEADER (subvention de l'Europe, FEADER)**

La subvention de 31 000 € relative à l'animation-gestion LEADER 2020 sera payée en 2021

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2019 de **+ 58 385.34 €**, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 44.31 €**.

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 14 412.00 €

Recettes réalisées pour un montant de 8 572.90 €

Soit un résultat d'exercice 2020 déficitaire de **- 5 839.10 €** qui s'explique comme suit :

En 2020 les recettes (plus-value reprise de l'ancien véhicule de service, amortissements des matériels, FCTVA sur investissements 2018) sont inférieures aux dépenses réalisées (changement du véhicule de service, achat d'un ordinateur portable pour l'OPAH, logiciels bureautique).

Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2019 de **+ 43 288.44 €**, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 37 449.34 €**.

Budget annexe SCoT	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	65 389,58 €	51 544,60 €	- 13 844,98 €	20 307,50 €	6 462,52 €
Investissement	7 743,36 €	48 498,59 €	40 755,23 €	- 19 768,35 €	20 986,88 €
Totaux	73 132,94 €	100 043,19 €	26 910,25 €	539,15 €	27 449,40 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 65 389.58 €

Recettes réalisées pour un montant de 51 544.60 €

Soit un résultat d'exercice 2020 déficitaire de - 13 844.98 €

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2019 de + 20 307.50 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 6 462.52 €** qui a permis de rembourser au budget principal 2020 les frais de fonctionnement forfaitaires de 15% liés au SCoT.

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 7 743.36 €

Recettes réalisées pour un montant de 48 498.59 €

Soit un résultat d'exercice 2020 excédentaire de + 40 755.23 €

Compte tenu du déficit d'investissement reporté en 2019 de - 19 768.35 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 20 986.88 €** qui permettra de solder en 2021 la prestation du Bureau d'étude « Ville Ouverte » en charge de l'élaboration du SCoT du Pays.

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2020 du receveur, le-Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote, le Compte de Gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

M. ROBERT, Président de la CDC du Val de Bouzanne, 1^{er} Vice-Président du Pays, indique que le Compte Administratif 2020 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte à l'unanimité.

Le Président remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2020 évoqués ci-avant, le Président propose aux délégués **les affectations de crédits au Budget principal** suivantes :

- L'excédent de **fonctionnement cumulé de 6 506,83 €** est affecté en recette à la ligne 002 du Budget Primitif 2021
- Et l'excédent d'**investissement cumulé de 58 436,22 €** est affecté en recette à la ligne 001 du Budget Primitif 2021

Le Président passe au vote de l'affectation des résultats 2020 au budget principal 2021, qui est adoptée à l'unanimité.

2) Etude de l'ADAR sur le projet d'essaimage de « cagette et fourchette » sur le Pays

Dans le cadre de la loi EGalim, M. DAUGERON indique qu'il faudra prendre des mesures concernant la restauration collective et mettre en place des actions fortes sur les circuits de proximité. Toutes ces actions devront s'intégrer dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) plus large qu'il conviendra d'élaborer collectivement avec tous les acteurs concernés (élu, agriculteurs, consommateurs...) à l'échelle du Pays à partir de 2022.

Le Président rappelle que lors du précédent Comité syndical, M. VIAUD, Maire de Tranzault avait évoqué une réunion organisée par l'ADAR présentant une opération d'essaimage de « cagette et fourchette » sur le Pays de La Châtre en Berry dans le but d'approvisionner la restauration collective du territoire (cantines scolaires...).

Pour étudier le potentiel d'extension de l'action de « cagette et fourchette » sur le territoire, l'ADAR propose une prestation d'un montant de 8 000 € (20 jours) bénéficiant d'un financement de 40%, soit un reste à charge de 4 800 € pour le Pays.

Détail de la prestation :

Mars 2021 : Constitution et 1^{ère} rencontre du Comité de pilotage (hors prestation)

Avril-juin 2021 (8 jours ADAR-CIVAM) : **Réalisation du diagnostic**

- Mobilisation des acteurs : Cagette et Fourchette, producteurs, collectivités, collègues
- Identification des besoins et des potentiels : Diagnostic de territoire Offre /Demande en produits locaux, recensement des producteurs, identification et mobilisation des producteurs souhaitant intégrer la démarche, recensement des infrastructures existantes
- Présentation du diagnostic en 2^{ème} Comité de pilotage

Période estivale 2021 (4 jours ADAR-CIVAM) : **Conception du projet logistique**

- Mise en adéquation de l'outil proposé par Cagette et Fourchette avec les moyens et attentes du territoire : Adaptation du site internet, points de massification, journées de livraison, personnel dédié...
- Scénarios de mise en œuvre : Définition des lieux de massification, des horaires et jours de passage...
- Validation du scénario de mise en œuvre en 3^{ème} Comité de pilotage

Octobre à décembre 2021 (8 jours ADAR-CIVAM) : **Phase d'expérimentation**

- Expérimentation de la démarche d'approvisionnement des restaurants collectifs définie en COPIL
- Information et accompagnement des collectivités et établissements de restauration collective autre que cantine pour faciliter leur entrée dans la démarche
- Animation des liens entre les acteurs du projet pour faciliter sa mise en œuvre : Rencontre collective des personnels de cuisine, rencontre collective des producteurs
- Retour sur l'expérimentation et validation d'un modèle définitif en 4^{ème} Comité de pilotage

2022 (hors prestation) : **Phase de lancement du projet sur le territoire**

Le Président indique qu'il conviendra d'associer au Comité de pilotage les élus référents PAT du Pays : Daniel Calame, Jean-Pierre Nicolet et Jean-Luc Mançois.

M. DOUET, adjoint de Verneuil sur Igneraie, demande si cette prestation aura un impact sur le montant de la cotisation communale.

Le Président rappelle que Mme LAFARCINADE, Conseillère départementale de l'Indre avait indiqué lors du précédent Comité syndical que l'arrêt du Contrat Local de Santé pouvait permettre de porter une nouvelle action sur l'alimentation. C'est précisément ce que je vous propose, en réaffectant les 0,11 € du CLS à la cotisation « études, actions Pays » qui passera à 0,36 €/hab (au lieu de 0,25€/hab) pour financer cette prestation de l'ADAR, soit une cotisation communale de 3,30 €/hab.

M. COURTAUD, Président de la CDC Marche Berrichonne, Vice-Président du Pays, précise qu'il s'agit d'un retour à la cotisation communale 2020.

M. ROBERT souhaite que l'on associe à cette action tous les élus concernés de façon à bien intégrer les commerçants locaux dans ce projet alimentaire. En effet, il faut préserver nos commerces.

Le Président confirme qu'il ne s'agit pas de tout désorganiser.

Mme LABESSE, Maire de Chassignolles, indique que le 1^{er} Comité de Pilotage s'est déroulé ce matin. L'observation de M. ROBERT a bien été prise en considération par le Comité. On a tout intérêt de poursuivre cette action pour nos cantines municipales, de façon à favoriser le développement des producteurs locaux et à garantir une qualité et un équilibre des repas de nos enfants.

Le Président propose aux délégués d'approuver le projet d'essaimage de « cagette et fourchette » sur le Pays.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'essaimage de « cagette et fourchette » sur le Pays de La Châtre en Berry pour approvisionner la restauration collective du territoire
- **PREND ACTE** que la prestation de l'ADAR consistera à étudier le potentiel d'extension de l'action de « cagette et fourchette » sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry pour un montant de 8 000 € (20 jours de prestation) avec une subvention de 3 200 € (40%), soit une participation financière du Syndicat de Pays à hauteur de 4 800 €
- **DELEGUE** le suivi de cette opération au Comité de Pilotage « Alimentation » qui va se constituer, en associant les élus référents du Pays : MM. Calame, Nicolet et Mançois
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

Les crédits nécessaires au paiement de cette opération seront inscrits au budget 2021

3) Présentation et vote du Budget Primitif 2021

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2021 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 19 février 2021, à savoir :

Cotisation de base maintenue à 1,60 €/habitant

- Animation du Contrat régional et gestion du Syndicat de Pays

Cotisations spécifiques en 2021 :

OPAH du Pays

- Animation : cotisation maintenue à 1 € / habitant
- Fonds habitat indigne et abondement logements vacants : cotisation maintenue à 0,11 €/habitant

Actions portées par le Pays

- Etudes et prestations : cotisation maintenue à 0,25 € / habitant, portée à 0.36 €/habitant

LEADER

- Animation, gestion, évaluation : cotisation maintenue à 0,23 € / habitant

Cotisation SCoT / mobilité (3 CDC)

- Mise en œuvre du SCoT et animation du projet mobilité : cotisation maintenue à 1 € / habitant

Cotisation PLUi (CDC LA CHATRE STE SEVERE)

- Elaboration du PLUi de la CDC : cotisation maintenue à 0,90 € / habitant

M. LE ROUX présente le Budget Principal 2021 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues.

En synthèse :

Budget Primitif 2021

Section fonctionnement

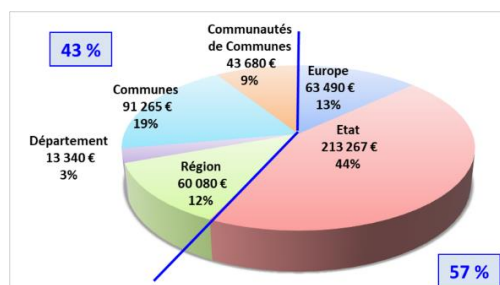
Dépenses		Recettes	
022 Dépenses imprévues	2 000 €	002 Résultats antérieurs reportés	6 507 €
60 Achats & variations des stocks	10 500 €	6419 Remboursements sur rémunération du personnel	500 €
61 Services extérieurs	156 295 €	74 Dotations, subventions de participations	488 270 €
62 Autres services extérieurs	25 000 €	7477	Europe 63 490 €
64 Charges de personnel	223 000 €	7471	Etat 213 267 €
65 Autres charges de gestion courante	41 052 €	7472	Région 60 080 €
66 Autres charges financières	2 000 €	7473	Département 13 340 €
68 Dotations aux amortissements	35 450 €	7474	Communes 94 413 €
		7475	Communautés de Communes 43 680 €
		758 Produits divers de gestion courante	20 €
Total dépenses de l'exercice	495 297 €	Total recettes de l'exercice	495 297 €

La **section de fonctionnement s'équilibre à 495 297 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2020 arrondi à **6 507 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

Les études et les prestations prévues en 2021 sont les suivantes :

- Finalisation de l'étude Vélo (assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes pour la réalisation des itinéraires cyclables « Indre à vélo » et « Compostelle à vélo »)
- Réalisation d'une étude économique sur le Pays en lien avec les 3 Communautés de Communes
- Animation des MAEC 2018 à 2021 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
- OPAH :
 - Réalisation des diagnostics thermiques des logements (Expertise et Habitat)
 - Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
 - Abondement des dossiers « logements indignes vacants »
- Prestation ADAR : essaimage cagette et fourchette sur le Pays
- Recours à des intervenants pour le projet mobilité

La répartition des recettes de fonctionnement 2021 est la suivante :



- Europe** ⇒ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER 2020 + solde coopération LEADER Véloroutes
- Etat** ⇒ subventions (ANAH) animation OPAH 2020 + solde animation MAEC 2018 + acompte MAEC 2019, 2020 et 2021 (ministère agriculture) + animation COTENR 2020 et mobilité 2021 (ADEME)
- Région Centre-Val de Loire** ⇒ subventions animation CRST 2021 + étude économique
- Département de l'Indre** ⇒ participation au fonctionnement du Pays
- Communes** ⇒ cotisation de base + actions Pays + OPAH + LEADER
- CDC** ⇒ SCOT / mobilité + PLUi CDC La Châtre Ste Sévère

Section investissement

Dépenses		Recettes		
202	Documents d'urbanisme	30 000 €	001 Résultat d'investissement reporté	58 436 €
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000 €	024 Produit des cessions d'immobilisation	500 €
21	Immobilisations corporelles	73 636 €	10222 FCTVA	14 250 €
			28 Amortissements des immobilisations	35 450 €
Total dépenses de l'exercice		108 636 €	Total recettes de l'exercice	108 636 €

La **section d'investissement s'équilibre à 108 636 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2020 arrondi à **58 436 €** reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2021.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Principal 2021. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Primitif 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2021.

4) Validation du Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024

Le Président indique que l'arrêt des comptes du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2021-2024) a été opéré à la Commission Permanente Régionale (CPR) du 19 mars 2021.

A cette date, on compte 70 projets engagés avant le bilan à mi-parcours du CRST :

- Subventions attribuées : 4 539 360 € sur une dotation totale de 6 792 000 €
- Taux d'engagement : 66,83 %

Le Président note que le taux d'engagement du bilan à mi-parcours du CRST est bien supérieur à ceux des précédents Contrats régionaux respectivement de 41,82% (Contrat 3G), 41,76% (Contrat 2G) et 42 % (Contrat 1G).

Il présente la répartition des crédits engagés selon les priorités du CRST (cf. tableau ci-contre), dont une enveloppe de 249 060 € dédiée aux projets de fonctionnement.

Il rappelle que les crédits régionaux sont fongibles entre les priorités A, B et C.

Pour plus d'information, vous avez la liste de tous les projets engagés avant le bilan du CRST.

Priorités	Montant accordé	%
A : Développer l'emploi et l'économie	2 285 800 €	50%
B : Favoriser le mieux-être social	1 078 700 €	24%
C : Renforcer le maillage urbain et rural	377 900 €	8%
D : Action transversale - Stratégie Régionale Biodiversité	105 500 €	2%
E : Action transversale - Plan Climat Energie Régional	487 700 €	11%
Animation territoriale	203 760 €	4%
Total	4 539 360 €	100%

Compte tenu de cette programmation, il reste 2 252 640 € (33,17%) de crédits à engager après le bilan à mi-parcours du CRST.

Le Président rappelle que le bilan à mi-parcours consiste à ajuster les crédits restants à engager par abondement et réduction des différentes mesures du CRST.

Après consultation des Maîtres d'ouvrage, 30 projets identifiés sont maintenus au CRST pour un montant global de subvention de 2 173 300 €.

Projets identifiés	Mesure N°	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Taux	Subvention sollicitée
1	2,1	Réalisation d'une étude économique à l'échelle du Pays	PAYS de LA CHATRE en BERRY	35 000 €	80%	28 000 €
1	3,0	Création d'un laboratoire Hélicicole à Crevant (coût estimé 450 000€, reste à charge 172 800€)	Communauté de Communes de la MARCHE BERRICHONNE	172 800 €	50%	86 400 €
1	3,0	Création d'un atelier pour l'entreprise Berry Concept à Aigurande (coût estimé 712 000€, reste à charge 276 000€)	Communauté de Communes de la MARCHE BERRICHONNE	276 000 €	50%	138 000 €
1	3,0	Création d'un atelier pour une entreprise de couverture à Crevant (coût estimé 300 000€, reste à charge 72 000€)	Communauté de Communes de la MARCHE BERRICHONNE	72 000 €	50%	36 000 €
1	10,0	Réalisation des itinéraires cyclables (jalonnement, stationnement, communication...)	Communauté de Communes de la MARCHE BERRICHONNE	5 000 €	50%	2 500 €
1	10,0	Réalisation des itinéraires cyclables (jalonnement, stationnement, communication...)	Communauté de Communes LA CHATRE STE SEVERE	50 000 €	50%	25 000 €
1	10,0	Réalisation des itinéraires cyclables (jalonnement, stationnement, communication...)	Communauté de Communes du VAL DE BOUZANNE	21 000 €	50%	10 500 €
1	10,0	Création de boucles à vélo sur le territoire de la CDC Val de Bouzanne, à partir des itinéraires cyclables (Indre et Compstelle à	Communauté de Communes du VAL DE BOUZANNE	31 250 €	40%	12 500 €
1	21,0	Création d'un bar-restaurant multiservices à La Berthenoux	Mairie de La Berthenoux	335 000 €	30%	100 500 €
1	21,0	Réhabilitation du dernier commerce de Crozon sur Vauvre en café associatif	Mairie de Crozon sur Vauvre	220 000 €	40%	88 000 €
1	22,0	Réhabilitation du gymnase Garnier à La Châtre et aménagements intérieurs (accessibilité et sanitaires)	Mairie de La Châtre	100 000 €	20%	20 000 €
1	22,0	Création parcours de santé et golf rustique à La Châtre (bords de l'Indre ou parc de la salle des fêtes)	Mairie de La Châtre	100 000 €	20%	20 000 €
1	22,0	Aménagement du site des Terriers à Ste Sévère dédié aux équipements sportifs et de loisirs	Mairie de Ste Sévère sur Indre	165 000 €	20%	33 000 €
1	23,0	Aménagement urbain (tranche 2)	Mairie de Neuvy St Sépulchre	250 000 €	40%	100 000 €
1	23,0	Aménagement de la place de l'église et du jardin public	Mairie de Lys St Georges	130 000 €	40%	52 000 €
1	25,0	Construction d'un habitat regroupé pour personnes âgées à St Denis de Jouhet (6 logements PLA I) forfait 5 000 € / logement	Mairie de St Denis de Jouhet	800 000 €		30 000 €
1	25,1	Construction d'un habitat regroupé pour personnes âgées à St Denis de Jouhet (1 salle intergénérationnelle)	Mairie de St Denis de Jouhet	500 000 €	40%	200 000 €
1	30,0	Aménagement de pistes cyclables sur l'agglomération castraise (Montgivray, Lacs, Briantes, Le Magny et La Châtre)		250 000 €	40%	100 000 €
1	30,0	Création d'un vélo parc sur la place du champ de foire à La Châtre	Mairie de La Châtre	58 000 €	40%	23 200 €
1	31,0	Restauration de corridors écologiques à St Christophe en Boucherie en cohérence avec la TVB	Mairie de St Christophe en Boucherie	20 000 €	80%	16 000 €
1	31,0	Aménagement paysager du domaine du Parc et création d'un parcours pédagogique de découverte de la nature à La Châtre	Mairie de La Châtre	56 125 €	80%	44 900 €
1	35,0	Isolation de locaux municipaux énergivores à La Châtre (hôtel d'Ars et Place des Carmes)	Mairie de La Châtre	500 000 €	50%	250 000 €
1	35,0	Isolation des ateliers municipaux de La Chatre	Mairie de La Châtre	200 000 €	50%	100 000 €
1	35,0	Isolation de la mairie de Ste Sévère	Mairie de Ste Sévère sur Indre	250 000 €	50%	125 000 €
1	35,0	Isolation du gymnase Garnier à La Châtre	Mairie de La Châtre	216 000 €	50%	108 000 €
1	35,0	Isolation de la salle des fêtes de St Août	Mairie de St Août	262 600 €	50%	131 300 €
1	35,0	Isolation du bâtiment communal abritant le siège social de la CDC du Val de Bouzanne à Neuvy St Sépulchre (BONIFICATION CHAUFFERIE BOIS 10%)	Communauté de Communes du VAL DE BOUZANNE	75 000 €	60%	45 000 €
1	35,0	Isolation du bar-restaurant multiservices à La Berthenoux	Mairie de La Berthenoux	90 000 €	50%	45 000 €
1	35,0	Isolation du café associatif de Crozon sur Vauvre (BONIFICATION CHAUFFERIE BOIS 10%)	Mairie de Crozon sur Vauvre	100 000 €	60%	60 000 €
1	CRST	Animation CRST (dotation de 96 240 € + abondement de 46 260 € pour compenser animation CRST 2017)	PAYS de LA CHATRE en BERRY			142 500 €
30				SOUS TOTAL 2 173 300 €		

On recense également 10 nouveaux projets pour un montant de subvention total de 405 600 €.

Nouveaux Projets	Mesure N°	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Taux	Subvention sollicitée
1	14,0	Mise en tourisme de la maison des traditions à Chassignolles	Mairie de Chassignolles	310 000 €	25%	77 500 €
1	15,1	Appui au démarrage de la CPTS de La Châtre	URPS Médecins Libéraux Centre-Val de Loire			20 000 €
1	21,0	Création d'une boulangerie à Pouligny Notre Dame	Mairie de Pouligny Notre Dame	704 300 €	30%	211 200 €
1	22,0	Création d'un terrain multisports (City Park) dans le centre bourg de Montgivray	Mairie de Montgivray	55 085 €	20%	11 000 €
1	22,0	Création d'un terrain multisports (City Park) sur la commune de Cluis	Mairie de Cluis	47 000 €	20%	9 400 €
1	31,0	Réalisation d'un Inventaire de Biodiversité Communale sur la commune de FOUGEROLLES	INDRE NATURE	20 100 €	80%	16 000 €
1	31,0	Réalisation d'un Inventaire de Biodiversité Communale sur la commune de CROZON SUR VAUVRE	INDRE NATURE	20 100 €	80%	16 000 €
1	32,0	Acquisition d'un matériel de taille douce pour assurer l'entretien des haies sur la commune de St Christophe en Boucherie	Mairie de St Christophe en Boucherie	41 950 €	40%	16 700 €
1	35,0	Isolation du bâtiment communal abritant le restaurant "Le Montcabrien" à Montchevrier	Mairie de Montchevrier	41 000 €	50%	20 500 €
1	35,3	Rénovation de l'éclairage public	Mairie de Lacs	24 665 €	30%	7 300 €
10				SOUS TOTAL		405 600 €

En prenant en compte tous les projets identifiés, la maquette financière du CRST est presque à l'équilibre avec un reliquat à programmer de 79 340 €.

Les projets identifiés étant prioritaires, les nouveaux projets seront mis en liste d'attente pour la période 2021-2024. Ainsi en cas d'abandon de certains projets identifiés, ils pourront être financés sur la période 2021-2024 du CRST. Dans tous les cas, ils seront prioritaires au CRST 2024-2030.

M. DAUGERON insiste sur les exigences administratives nécessaires pour la constitution des dossiers de subvention transmis à la région pour instruction. Seuls les dossiers complets sont soumis pour validation en Commission permanente régionale. Il attire l'attention des élus en rappelant que les montants indiqués dans le tableau pourront évoluer après instruction des dossiers. En effet, seules les dépenses éligibles seront retenues par la région pour calculer le montant de la subvention du CRST.

Dans le cas où des projets identifiés ne seraient pas engagés, le Président rappelle que les crédits régionaux seraient perdus pour le territoire. Le Président rappelle que l'objectif en fin de programme est d'avoir une consommation proche de 100% de la dotation régionale.

M. COURTAUD insiste sur le fait que les projets identifiés doivent être engagés le plus rapidement possible. Si certains projets identifiés ne pouvaient pas être engagés dans les délais, alors il faudrait le signaler rapidement au Pays afin de financer des projets qui sont mis en liste d'attente.

M. ROULLET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, précise que le bilan à mi-parcours du CRST est un moment important pour les territoires. Votre méthode est la bonne et respectueuse de la région. En effet, certains Pays font des appels à projets, puis sollicitent une dotation régionale multipliée par 2 ou 3. Il faut effectivement consommer la dotation régionale du CRST qui est arrêtée pour 6 ans et dans un délai raisonnable réfléchir au CRST suivant. L'idéal étant que les Contrats régionaux puissent s'enchaîner. Pour les projets qui évoluent, une souplesse permettra de les modifier au fur et à mesure de l'avancement du Contrat régional. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat pourra cofinancer des projets du CRST ou financer des projets en dehors du CRST. Les capacités financières des collectivités étant limitées, il sera difficile de porter de nouveaux projets. A noter que l'enveloppe CRTE dédiée aux territoires n'est pas connue à ce jour. La région souhaite que les communes puissent être signataires des CRTE.

M. COURTAUD précise que le CRTE est porté par le Pays et les 3 Communautés de Communes. Le CRTE permettra essentiellement de compléter le financement des projets identifiés au CRST. Toutefois, certains projets pourraient être financés uniquement par l'Etat dans le cadre du CRTE.

Le Président remercie M. ROULLET pour ses propos. Il indique que la préparation du Contrat régional 2024-2030 se fera dès 2023 pour éviter de perdre du temps entre les contrats. Il précise que le CRTE sera coordonné par le Pays en lien étroit avec les 3 Communautés de Communes du territoire.

Dans le cadre de la négociation du bilan à mi-parcours avec la région, M. DAUGERON propose de demander pour certains projets une dérogation autorisant leur préfinancement au titre du CRST 2024-2030 à compter de mai 2023. Dans ce cas, l'attribution des crédits régionaux serait imputée par anticipation de 1 an sur l'enveloppe du CRST 2024-2030.

M. ROULLET répond que cela pourrait être envisageable uniquement pour quelques dossiers bien identifiés.

Le Président propose aux délégués de valider le Bilan à mi-parcours du CRST

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements de crédits qui seront proposés à la région pour financer les projets identifiés au CRST sur la période 2021-2024
- **VALIDE** les nouveaux projets qui seront mis en liste d'attente sur la période 2021-2024. Dans le cas où des crédits seraient disponibles, ces projets pourraient être financés sur la période 2021-2024. Dans le cas contraire, ces projets seront prioritaires au CRST 2024-2030
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À déposer le Bilan à mi-parcours du CRST à la région,
 - À négocier ce Bilan avec M. Roullet, Vice-Président de la région et à le présenter devant la commission régionale en délégation de Pays : élus du territoire (Pays, Ville de La Châtre et Communautés de Communes) et représentant du Conseil de développement,
 - Et à signer le Bilan du CRST avec le Président du Conseil régional, ou son représentant, et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

5) OPAH : Bilan 2020, abondement des dossiers « habitat indigne »

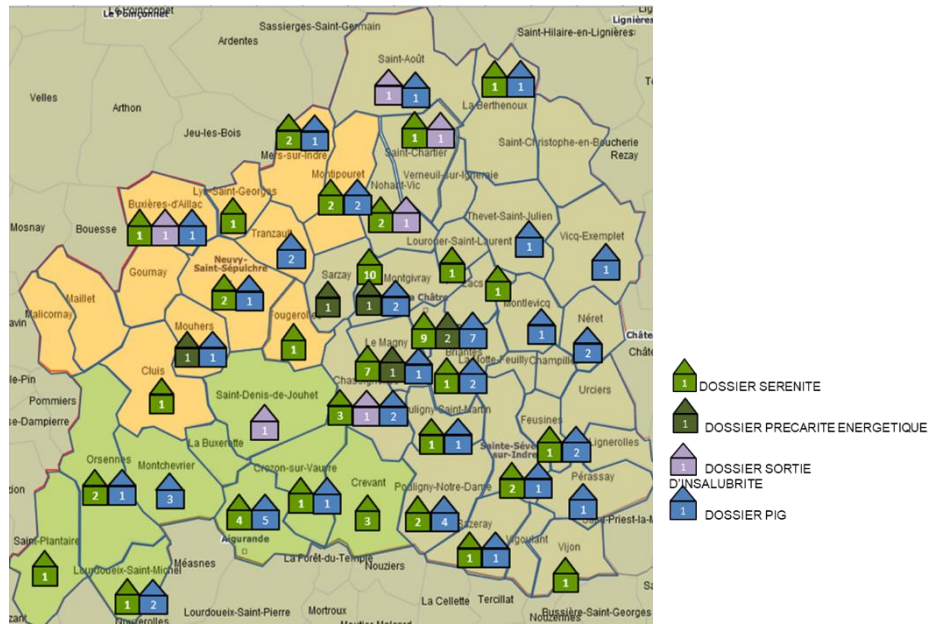
Le Président indique que l'OPAH est une opération qui fonctionne très bien sur notre territoire. Cela est lié aux faibles ressources des habitants et au vieillissement de la population qui génère des besoins spécifiques en matière de maintien à domicile. Il faudrait valoriser davantage les métiers de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Le territoire dispose également d'un parc de logements anciens, inconfortables et énergivores qui sont autant de dossiers potentiels de réhabilitation.

Mme PERES présente les grandes lignes du Bilan de l'OPAH 2020.

Il s'agit de la 3^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'octobre 2018 à septembre 2023. Pour faciliter l'analyse des chiffres, les bilans 2019 à 2022 se font en année pleine de façon à croiser nos données avec celles de l'ANAH.

L'ANAH souhaite que les bénéficiaires agissent sur l'enveloppe de leur logement dans le cadre de bouquets de travaux permettant d'atteindre 35% de gain énergétique (au lieu de 25%). Le plafond des travaux est passé à 30 000€ HT avec une prime supplémentaire liée à l'amélioration thermique du logement.

Au regard de la carte ci-contre, presque toutes les communes du Pays sont concernées par des dossiers de réhabilitation de logement.



Dans le cadre de l'OPAH, la lutte contre l'habitat indigne est une priorité du Pays, que les logements soient occupés ou vacants. Les dossiers de « non décente des logements » concernent les locataires en obligeant les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires à la sortie de non décente.

Géré administrativement par le Conseil Départemental de l'Indre, le Programme d'Intérêt Général (PIG) est financé par la région Centre-Val de Loire et le Département de l'Indre. Il permet d'adapter les logements au vieillissement et au handicap.

Un programme d'aides « Action Logement » en faveur de la rénovation et de l'adaptation des logements des ménages modestes, salariés ou retraités du privé, a été engagé en 2020. Victime de son succès, les fonds sont épuisés et les dossiers déposés en 2020 seront traités en 2021.

62 dossiers déposés sur la plate-forme « Action Logement » :

- 15 dossiers ont conventionné avec Action Logement pour un montant d'aide attribué de 207 932 €
- 25 dossiers sont en cours d'instruction (montant total d'aide sollicité = 358 167 €)
- 22 dossiers non complets ne pourront aboutir

On note qu'en moyenne pour 1€ de subvention accordée, ce sont 2.50€ de travaux réalisés sur le territoire pour l'essentiel par des entreprises locales.

Si vous avez des questions de vos administrés sur les aides au logement, dites-leur de contacter le Pays de façon à faire du « cas par cas », car chaque situation est différente et les aides mobilisables sont nombreuses avec des règles qui évoluent souvent et rapidement.

Le Président invite les élus à orienter les demandeurs vers Mme PERES pour les aider à solliciter les subventions mobilisables.

Mme D'HOOGE Nicole, Maire de Verneuil sur Igneraie demande si les aides de l'ANAH sont attribuées en fonction des revenus ?

Mme PERES répond par l'affirmative. Pour bénéficier des aides ANAH, il existe des plafonds de ressources à ne pas dépasser en fonction du nombre de personnes qui occupent le logement.

M. CHAMPEAU, délégué de Briantes demande : qui rémunère le diagnostiqueur ? quel est le coût d'un diagnostic thermique ?

Mme PERES répond que suite à une consultation, c'est l'offre de l'entreprise « Expertise et habitat » qui a été retenue pour réaliser les diagnostics thermiques (offre la mieux disante). En qualité de maître d'ouvrage de l'OPAH, c'est le Pays qui paie le diagnostiqueur. Le Pays bénéficie d'une aide de l'ANAH par dossier pour couvrir les dépenses liées à cette prestation. Le coût d'un diagnostic thermique est de 330 € par dossier.

M. VIAUD demande : avez-vous une idée du nombre de résorptions de vacance ?

Mme PERES indique que les primoaccédants s'orientent plutôt sur des logements à réhabiliter que sur de la construction neuve. C'est la raison pour laquelle l'ANAH demande un abondement du Pays sur les dossiers de logements vacants. Le fonds validé par les élus du Pays permet d'abonder 8 à 10 dossiers de logements vacants par an. L'aide est très attractive puisqu'elle prend en compte jusqu'à 50 000 € de travaux.

Le Président relève que cette question s'inscrit pleinement dans l'un des objectifs majeurs du SCoT consistant en la réduction du nombre de logements vacants sur le territoire.

Le Président propose aux délégués de valider l'abondement de l'aide de l'Anah, afin de réduire le nombre de logements vacants sur le Pays.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution d'un fonds solidaire à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, qui permettra d'abonder l'Aide de l'Anah dans le cadre du programme de « lutte contre l'habitat indigne et très dégradé » de 150 € par dossier, dans la limite de 10 dossiers par an, à compter du 30 mars 2021
- **PRECISE** que cette cotisation communale spécifique, validée lors du Débat d'Orientation Budgétaire de 2021, viendra en recette dans le Budget Primitif 2021 du Syndicat de Pays
- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour abonder les dossiers de logements vacants

6) Point d'information sur le programme européen LEADER

Le Président indique que le programme LEADER est très avancé en matière de programmation (94.61%) puisqu'il reste seulement 48 475 € à programmer.

Etat de la programmation FEADER au 30 mars 2021

	Fiches actions	Enveloppe FEADER	Montant FEADER passé en Comité de Programmation	Reste à programmer	% programmation
1	Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	137 649,00 €	137 467,60 €	181,40 €	99,87%
2	Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	100 000,00 €	129 613,28 €	- 29 613,28 €	129,61%
3	Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	100 000,00 €	24 839,44 €	75 160,56 €	24,84%
4	Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	287 351,00 €	315 230,83 €	- 27 879,83 €	109,70%
5	Coopération	50 000,00 €	32 168,04 €	17 831,96 €	64,34%
6	Animation, gestion, communication, évaluation du programme	225 000,00 €	212 205,35 €	12 794,65 €	94,31%
	Total	900 000,00 €	851 524,54 €	48 475,46 €	94,61%

M. DAUGERON souhaite que les élus nationaux soient très vigilants sur la négociation des fonds européens, notamment les programmes LEADER qui permettent de soutenir les projets des territoires ruraux.

Toutefois il faut reconnaître que les dossiers de subvention LEADER sont assez compliqués à monter et que le paiement des aides est souvent très long.

Sur la période transition des fonds européens (2021 et 2022), les élus de la région Centre-Val de Loire ont décidé d'augmenter l'enveloppe FEADER de 4,668 M€ qui sera répartie entre les 23 GAL LEADER (Groupe d'Action Locale).

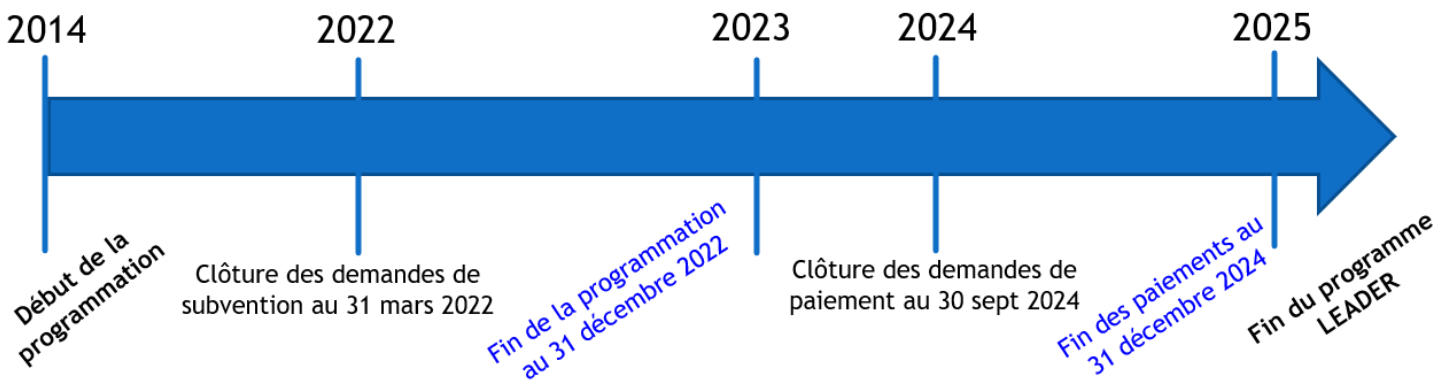
Pour solliciter un abondement, le Pays doit transmettre à la région une demande avant le 9 avril 2021 en précisant la liste des projets identifiés sur le territoire et le montant des crédits supplémentaires. A cet effet, un mail a été envoyé le 18 mars dernier aux 51 Communes et aux 3 CDC pour recenser les projets sur le territoire. Vous devez transmettre au Pays vos « Fiches projets » avant le 2 avril 2021. C'est un délai très court.

Le Président précise que pour obtenir des crédits supplémentaires, il faut recenser des projets prêts à démarrer.

M. ROBERT demande : avez-vous reçu des dossiers ?

M. LE ROUX répond que plusieurs dossiers ont déjà été déposés par des collectivités du territoire.

Les dates du programme LEADER sont les suivantes :



7) Questions diverses

Le Président informe les délégués que le Conseil de développement a été installé le 23 mars dernier. C'est Jean-Claude MOREAU qui a été réélu Président. Il est également membre du CESER. Les Vice-Présidents sont Messieurs Jean-Michel DEGAY, Jacques LUCBERT et Alain GLAUMOT.

Signature des documents budgétaires

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle aux délégués qu'il faut signer les 2 exemplaires du Compte Administratif 2020 et du Budget 2021.

M. DAUGERON remercie les élus du Bureau et l'équipe du Pays pour leur travail respectif.

Le Président forme le vœu que l'épidémie puisse ralentir avec l'arrivée du printemps et des beaux jours.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
François DAUGERON**



Les membres présents,